
L'insécurité linguistique des francophones ontariens et néo-brunswickois. Contribution à l'étude de la francophonie canadienne

Wim Remysen, étudiant à la maîtrise
Département de langues, linguistique et traduction
Université Laval

L'étude des dynamiques identitaires du Canada français se doit de prendre en considération les diverses valeurs associées à la langue française dans les différentes communautés francophones canadiennes. En effet, malgré que ces communautés partagent la même langue, les attitudes linguistiques envers elle varient sensiblement d'une région à l'autre étant donné le contexte sociolinguistique particulier à chaque communauté. Les objectifs de la présente contribution sont à replacer dans ce contexte : nous nous proposons d'analyser les attitudes linguistiques de deux communautés francophones dans une perspective comparatiste. Cette analyse privilégie un aspect particulier des attitudes linguistiques, à savoir le sentiment d'insécurité linguistique, c'est-à-dire le sentiment de dépréciation et d'incertitude qu'éprouvent certains locuteurs envers leurs usages linguistiques. La typologie de l'insécurité linguistique établie par Calvet (1998) orientera notre analyse.

Les deux communautés socioculturelles à l'étude sont les communautés franco-ontarienne et néo-brunswickoise. La préférence pour l'analyse de l'insécurité linguistique dans ces deux régions est loin d'être innocente. C'est dans ces régions que le poids démographique des francophones est le plus important au Canada hors

Québec. Qui plus est, ces deux régions sont géographiquement proches de la province de Québec, ce qui peut avoir des retombées particulières sur les attitudes linguistiques de ces communautés.

L'INSÉCURITÉ LINGUISTIQUE : UNE RÉALITÉ POLYMORPHE ET COMPLEXE

Pour différentes raisons d'ordre historique, politique et social, le français en usage au Canada se distingue de celui en usage en France, en Belgique ou en Suisse. Depuis longtemps, cette spécificité a conduit les francophones canadiens à entretenir une relation ambiguë avec leur langue. Tantôt stigmatisée pour ses spécificités qui la distinguent du français européen, tantôt célébrée pour les mêmes particularités, la langue française au Canada donne lieu, à la fois, au mépris et à la glorification.

Cette relation ambiguë que les francophones canadiens entretiennent avec leur langue peut aboutir à un sentiment de malaise par rapport à leurs usages linguistiques, un sentiment que l'on nomme insécurité linguistique. La raison de l'émergence de cette insécurité au Canada est simple : constatant que la variété du français dont ils se servent tranche sur la norme qui est de vigueur en France, les francophones canadiens sous-valorisent souvent leurs propres usages linguistiques. Par conséquent,

l'insécurité linguistique correspond à la conscience qu'il existe une norme exogène, que l'on associe à une région extérieure, qui serait supérieure par rapport à la variété linguistique en usage dans sa propre région (Gérin-Lajoie et Labrie, 1999 : 87).

Pendant, l'identité linguistique des Franco-Canadiens n'en est pas compromise pour autant. Plusieurs auteurs ont souligné que la variété linguistique spécifique à une communauté socioculturelle peut faire partie de l'identité de cette communauté, ce qui peut aboutir à une véritable revendication linguistique (Bouchard, 1998 : 93-95). En d'autres termes, il peut y avoir une corrélation importante entre l'affirmation identitaire d'une communauté et la valorisation de sa propre variété linguistique. Une telle revendication identitaire et

linguistique peut fortement atténuer le sentiment d'insécurité linguistique dans certaines communautés linguistiques¹.

L'émancipation linguistique croissante des Québécois est un bel exemple de cette revendication simultanée d'une identité nationale et d'une identité culturelle et linguistique (Francard, 1998 : 18). À la lumière de la complexité du sentiment d'insécurité linguistique, plusieurs auteurs ont souligné l'importance de distinguer différents types d'insécurité². Dans ce travail, nous prenons en considération les trois catégories d'insécurité suivantes, reprises à Calvet (1998 : 27) : insécurité statutaire, identitaire et formelle.

En proposant cette typologie, Calvet (1998 : 20) met l'accent sur l'importance de considérer l'insécurité linguistique non pas uniquement dans une perspective intralinguistique (variation au sein d'une même langue), mais également dans une approche interlinguistique (rapports de force entre des langues différentes, qui ne sont pas toujours apparentées). Effectivement, la définition retenue dans la section précédente part de l'opposition entre variétés légitimes et illégitimes d'une même langue. Or, l'insécurité peut aussi résulter des rapports de force entre des langues différentes. Étant donné que le français côtoie l'anglais en Amérique du Nord, il est nécessaire de considérer l'insécurité linguistique des francophones canadiens dans une perspective à la fois d'ordre intra-linguistique et interlinguistique.

L'insécurité statutaire, en premier lieu, souligne à quel degré il est important pour un locuteur que sa langue (ou la variété de la langue qu'il parle) soit statutairement acceptée. Calvet (1998 : 27) définit cette insécurité comme le « rapport du nombre de locuteurs déclarant parler A au nombre d'entre eux pensant qu'il faut parler A » dans une situation donnée. Ce type d'insécurité pose le

1. La reconnaissance de sa propre variété qui en découle est notamment illustrée par Bourdieu (1982 : 54).
2. Par exemple l'opposition insécurité dite/agie (Moreau, 1996), insécurité directe/indirecte (Ledegen, 2000), insécurité statique/dynamique (Ledegen, 2000) et insécurité saine/pathologique (Robillard, 1996). Ces typologies, aussi intéressantes soient-elles, n'entreront pas en ligne de compte dans cette contribution.

problème de la position qu'occupe une (variété de) langue au sein d'une communauté. Pour la francophonie canadienne, l'importance du statut de la langue française joue surtout dans les provinces hors Québec, où le français doit faire face à la présence de l'anglais. Toutefois, le problème se pose également au Québec: il suffit de penser, par exemple, à l'assimilation des immigrants à Montréal ou encore à toute la problématique liée au choix de la langue dans l'enseignement. Le problème qui se pose est donc celui de la « légitimité du choix de code » (Canut, 1998: 44)³. Dans cette analyse, nous abordons ce type d'insécurité en analysant les aires d'emploi du français en Ontario et au Nouveau-Brunswick. La question qui se pose est de savoir dans quelles situations l'emploi du français est possible ou peu usuel, voire impossible. En d'autres termes, l'insécurité statutaire pose toute la problématique du comportement linguistique des francophones.

L'insécurité identitaire, ensuite, aborde la langue d'un point de vue ethnolinguistique. La question, ici, consiste à déterminer jusqu'à quel degré la langue est une entité caractéristique de l'identité de la communauté au sein de laquelle elle est parlée. Rappelons le rôle important que peut jouer l'identité linguistique dans la construction identitaire d'une communauté (voir supra).

Finalement, l'insécurité formelle surgit à partir du moment où le locuteur pense que la façon dont il parle enfreint la norme légitime. C'est cette forme d'insécurité linguistique qui est abordée traditionnellement par les sociolinguistes (voir Francard, 1993; Ledegen, 2000). Elle se manifeste comme une quête de légitimité linguistique, qui s'explique par le fait que les locuteurs mesurent la distance entre la norme linguistique dont ils ont hérité et la norme qui domine le marché linguistique⁴. Cette forme d'insécurité provient du mythe selon lequel une langue est une entité homogène et immuable, fixée une fois pour toutes. La forte croyance en une

telle « langue une » favorise une attitude normative par rapport à la langue (Houdebine, 1993: 33).

Au Canada français, le problème de l'insécurité formelle se pose dans toutes les communautés francophones, y compris la québécoise⁵. La qualité de la langue pose notamment problème d'un double point de vue: intralinguistique et interlinguistique (voir supra). D'abord, l'hégémonie de la France, voire de Paris, dans la question de la légitimité linguistique rend difficile l'acceptation de la variation linguistique du français en Amérique du Nord. L'évaluation des variétés de français au Canada est trop souvent encore soumise à une norme exogène, à savoir celle de France. Par ailleurs, la qualité du français au Canada est compromise, pour beaucoup de locuteurs, par l'influence de l'anglais. Une émancipation sur le plan de la sécurité linguistique suppose donc une libération double: prise de distance par rapport au modèle de France et meilleure compréhension de l'influence anglaise.

L'analyse de la conscience linguistique proposée dans cette étude aborde également la question plus générale de la vitalité linguistique, terme que nous empruntons à Stebbins et que lui définit ainsi:

«ethnolinguistic vitality» results from a set of structural factors influencing the probability that the language group in question will conduct itself as an active and distinctive entity in inter-group relations (Stebbins, 2000: 13).

Cette vitalité linguistique est analysée principalement sur trois plans différents: le statut ou le prestige de la langue, sa présence démographique et son soutien institutionnel (Giles *et al.*, 1977: 308). Tous ces éléments sont abordés dans notre analyse. Notre étude contribue donc à une meilleure compréhension de la vitalité linguistique des communautés francophones étudiées.

3. Canut appelle cette insécurité liée au choix de code « insécurité langagière ». Ce terme recouvre donc le même concept que la notion « insécurité statutaire » proposée par Calvet (1998).

4. Le concept de « marché » relève de la théorie des champs de Bourdieu (1982).

5. Nous avons traité cette problématique dans le cadre de notre mémoire de licence (Remysen, 2001), soutenu à la Katholieke Universiteit Leuven (KUL), Belgique (voir également Remysen, 2004). Dans le même ordre d'idées, les ouvrages récemment publiés par Dor (1996, 1997 et 1998), Laforest (1997) et Lamonde (1998) abordent les questions liées à la qualité du français au Québec.

SITUATION DÉMOGRAPHIQUE DES FRANCOPHONES EN ONTARIO ET AU NOUVEAU-BRUNSWICK

La réalité démolinguistique des francophones en Ontario et au Nouveau-Brunswick est une question complexe étant donné la répartition inégale des francophones dans ces provinces. Ainsi, la province de l'Ontario compte presque un demi-million de francophones qui forment environ 4,4% de sa population (Statistique Canada, 2001), chiffre qui laisse croire à une minorisation de l'ensemble de la francophonie ontarienne. Si la majorité des francophones ontariens vit en situation de minorité, il n'en demeure pas moins que certaines régions présentent un taux de francophones plus élevé que d'autres. L'Ontario abrite ainsi à la fois des communautés majoritaires (à Hearst, à Kapuskasing et à Ottawa, par exemple), paritaires (entre autres à Sudbury) et minoritaires⁶ (surtout dans le sud de la province) (Stebbins, 2000 : 22-23). Il va sans dire que le comportement et les attitudes linguistiques des francophones ontariens dépendent largement de la situation sociolinguistique particulière de la région où ils vivent.

On retrouve le même scénario au Nouveau-Brunswick, où la population francophone constitue 32,9% de la population provinciale totale. Les concentrations francophones les plus importantes se situent dans le Nord-Ouest de la province (la Péninsule acadienne, région de la ville d'Edmunston), c'est-à-dire dans la région limitrophe au Québec, et dans le Nord-Est (région de Bathurst) et le Sud-Est (région de Moncton). Le Sud-Ouest du Nouveau-Brunswick, où se situe également Fredericton, la capitale de la province, est majoritairement anglophone. Même si les francophones du Nouveau-Brunswick forment une minorité linguistique au sein de la province, ils vivent toutefois, pour l'essentiel, dans des régions où ils

sont majoritaires (Stebbins, 2000 : 22). La communauté francophone du Nouveau-Brunswick est donc beaucoup plus homogène que la communauté franco-ontarienne.

Selon Castonguay (2000 : 23), la reconnaissance politique du français au Nouveau-Brunswick explique pourquoi cette province résiste beaucoup mieux à l'assimilation que les autres provinces canadiennes. De plus, c'est la seule province qui réussit à faire diminuer le taux d'anglicisation de ses jeunes adultes. En Ontario, par contre, l'assimilation a presque doublé dans un laps de temps de 25 ans, ce qui a entraîné un déclin considérable de la population de langue française, même dans la région de la capitale fédérale, où les francophones forment une concentration très forte.

L'INSÉCURITÉ STATUTAIRE : LE COMPORTEMENT LINGUISTIQUE

Comme le nombre de francophones se répartit de façon inégale sur les territoires de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, c'est moins le fait de se retrouver dans une de ces deux provinces qui influe sur le comportement linguistique que le fait de vivre dans une communauté locale plus ou moins minoritaire ou majoritaire (Bernard, 1994 : 323-324). Par conséquent, l'usage du français dans le domaine public augmente de façon considérable lorsque l'importance numérique des francophones s'accroît.

L'Ontario

En Ontario, le français n'est pas reconnu comme langue officielle, malgré la force numérique des francophones dans certaines de ses régions. Il s'avère que le choix de parler français tient plus aux pressions sociales de la communauté en question qu'au simple désir de le parler (Bernard, 1996 : 324). Les Franco-Ontariens se voient confrontés à un choix linguistique difficile. Les études sur le comportement linguistique des Franco-Ontariens soulignent cette ambiguïté, qui est source d'insécurité statutaire.

Ainsi, le milieu professionnel et les activités commerciales jouent en faveur d'une anglicisation constante en Ontario. De plus,

6. Stebbins (2000 : 22-23) définit les concepts de majorité, parité et minorité selon le degré de « complétude institutionnelle » : « [p]eople living in a majority society [...] live in institutional completeness [...] [p]arity societies are of necessity bilingual, reasonably institutionally complete for both languages [...] Francophones are numerically inferior in the minority societies. Thus most of them live in linguistic institutional incompleteness ».

les médias de langue anglaise jouissent d'une grande force d'attraction et le français est pratiquement absent dans ce secteur. Le choix de langue devient même problématique dans les écoles (Bernard, 1994 : 329-331). Nous touchons ici à un problème que Stebbins (2000) a traité dans sa théorie sur la perceptibilité et l'imperceptibilité des sociétés francophones au Canada, concepts qu'il emprunte à Cohen (1985). La question de la perceptibilité des francophones en Ontario est difficile à traiter, notamment parce qu'il y a des différences notables entre les régions. Ainsi, il est plus ardu de vivre une vie complètement en français dans des régions ontariennes où cette langue est moins présente socialement, c'est-à-dire là où il est plus difficile de travailler, de recevoir une éducation et d'assister à des activités socioculturelles en français. Selon l'expression de Bernard (1994 : 330-331), il y a, dans certaines régions ontariennes, un manque de représentation symbolique : l'espace médiatique est occupé par la majorité anglaise et la communauté ne se perçoit pas en tant que telle. À l'instar de Stebbins (2000 : 139-149, 151-164), nous pouvons conclure à une vitalité linguistique très inégale selon les différentes régions ontariennes.

Par ailleurs, le comportement linguistique au sein de la famille a des répercussions importantes sur le statut qui est dévolu au français (Gérin-Lajoie et Labrie, 1999 : 84). Selon Erfurt (1999 : 69-71), les jeunes Franco-Ontariens utilisent de moins en moins le français dans les interactions avec leurs frères et sœurs de même qu'avec leurs amis francophones. Surtout à l'extérieur de la maison, le maintien du français demeure très faible en faveur d'un unilinguisme anglais. Dans la communication avec les parents, pourtant, le français est plus souvent maintenu, notamment parce que beaucoup de parents imposent le français à la maison (Erfurt, 1999 : 67-69). À cet égard, il ne faut pas sous-estimer le rôle de la mère : des études sociolinguistiques montrent que les mères ont plus tendance de continuer à parler français avec leurs enfants, contrairement aux pères (Bernard, 1994 : 328 ; Erfurt, 1999 : 69 ; Stebbins, 2000 : 156).

La situation devient encore plus complexe dès qu'on aborde le phénomène de l'exogamie. Les mariages mixtes, qui sont d'autant plus probables en milieu minoritaire qu'en milieu majoritaire, entraînent très souvent l'anglicisation du comportement linguistique d'une

famille (Moïse, 1999 : 179). Le parent francophone marié à un conjoint anglophone éprouve souvent des problèmes à transmettre sa langue maternelle à ses enfants. L'assimilation des enfants dans les mariages mixtes est d'autant plus probable dans les régions où le français est très minoritaire, mais le processus est un peu ralenti quand la mère est de langue maternelle française (Bernard, 1994 : 326 ; Stebbins, 2000 : 156). Le capital linguistique que les parents transmettent à leurs enfants varie donc sensiblement d'une famille à l'autre (Gérin-Lajoie et Labrie, 1999 : 84-85).

À la suite de cet exposé sur le statut problématique du français en Ontario, nous pouvons conclure à une vie française fort hétérogène. Le concept « français, langue maternelle » peut recouvrir une multitude d'acceptions en Ontario : la première langue apprise, la langue de la mère ou encore la langue la plus souvent utilisée (Gérin-Lajoie et Labrie, 1999 : 85). Cette hétérogénéité se traduit par une situation de diglossie : dans cette province, l'anglais occupe le rôle de langue dominante, tandis que le français voit son importance reléguée au second plan, celui de langue dominée. Or, beaucoup de travaux ont souligné le rôle que joue la diglossie dans l'émergence de l'insécurité linguistique (voir Gueunier *et al.*, 1978 ; Francard, 1993). Ainsi, les locuteurs de la langue dominée ont souvent le sentiment que la maîtrise de leur langue est déficiente, notamment parce que leur langue est influencée par la langue dominante (par exemple, à cause de l'emploi d'anglicismes et de tournures anglaises). La diglossie joue ainsi un rôle important dans l'insécurité formelle d'une communauté socioculturelle. Par ailleurs, la diglossie ontarienne pourrait jouer en faveur de l'anglais (voir Moïse, 1999 : 179). Parler anglais revient alors à la négation de sa situation minoritaire et à l'expression de la volonté de se rallier au groupe linguistiquement dominant. Nous touchons ici à l'approche identitaire de l'insécurité linguistique, abordée dans le paragraphe suivant.

Le Nouveau-Brunswick

Depuis 1969, le français est reconnu, avec l'anglais, comme langue officielle du Nouveau-Brunswick (Cardinal *et al.*, 1994 : 35),

faisant du Nouveau-Brunswick la seule province canadienne officiellement bilingue. De plus, cette province est, depuis 1993, la seule au Canada à garantir l'égalité des deux communautés linguistiques (Boudreau et Dubois, 1993 : 148). Le français occupe donc un espace important au sein de la vie politique néo-brunswickoise, ce qui a des répercussions importantes sur son statut.

Stebbins (2000 : 22) qualifie la francophonie néo-brunswickoise de paritaire, mais certaines régions peuvent être considérées comme majoritaires. En théorie, cela voudrait dire que les francophones sont capables de vivre leur vie dans leur langue maternelle. Cependant, Péronnet (1990) a souligné que l'institutionnalisation du français au Nouveau-Brunswick reste problématique. Même si le gouvernement est désireux de protéger le français, il fait trop souvent « peser la responsabilité sur l'individu » (Péronnet, 1990 : 239). Ainsi, la politique linguistique du Nouveau-Brunswick porte presque exclusivement sur l'emploi du français sur le plan politique et gouvernemental et non pas sur la langue du travail et de l'économie, des médias et de la publicité. Il en incombe souvent à l'individu de faire valoir ses droits linguistiques dans ces domaines particuliers.

Regardons maintenant de plus près les aires d'emploi du français et le comportement linguistique des Néo-Brunswickois. Comme en Ontario, le comportement linguistique varie sensiblement d'une région à l'autre à l'intérieur de la province. Rappelons que la perceptibilité du français est la plus grande dans les parties septentrionales et orientales du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire là où les francophones sont le plus nombreux. Landry et Allard (1989 : 84-85) ont classé les Acadiens en trois catégories selon le degré de vitalité ethno-linguistique de la région : vitalité faible, moyenne ou moyenne élevée. Ensuite, le degré d'utilisation du français a été mesuré dans des aires d'emploi différents.

Leurs résultats montrent que le français occupe une place très importante au sein de la famille, à l'école et, dans une moindre mesure, dans les interactions avec les amis. Ces résultats sont très proches pour les trois catégories. Le statut du français pose surtout problème sur les plans institutionnel et culturel (Landry et Allard, 1989 : 90). En d'autres termes, dès qu'on sort du domaine intime de la famille, le français est de moins en moins utilisé.

Le français est bien préservé au foyer, ce qui n'est pas le cas en Ontario où l'anglais entre de plus en plus dans la communication familiale. De plus, l'exogamie pose moins de problèmes au Nouveau-Brunswick qu'en Ontario pour la simple raison que son taux y est beaucoup moins élevé (Bernard, 1991 : 22). Cette situation s'explique par la force démographique relative des francophones néo-brunswickois : comme il s'agit d'un groupe assez grand, les mariages mixtes sont moins fréquents que dans les provinces où les francophones sont plus minorisés, comme en Ontario.

Malgré l'importance numérique des francophones au Nouveau-Brunswick, le visage linguistique de cette province est majoritairement anglais. Il y a une contradiction concernant le statut du français au Nouveau-Brunswick. D'une part, il s'agit d'une langue officielle qui est encore très vivante parmi les membres de la communauté francophone. D'autre part, le français n'est pas très perceptible dans cette province, ce qui rend son statut problématique, malgré sa protection au niveau politique. Somme toute, le rapport de force entre les francophones et anglophones demeure toujours un rapport de minorité à majorité.

L'INSÉCURITÉ IDENTITAIRE

Le statut problématique du français en Ontario et au Nouveau-Brunswick ne manque pas d'avoir des retombées sur l'identité des minorités des francophones, surtout sur la place qu'elles accordent à la langue française dans leur identité. Ainsi, Erfurt (1999 : 61) a souligné que la mise en corrélation « langue = identité » est très fragile au sein des communautés minoritaires.

L'Ontario

À la suite de son étude sur l'importance du français dans la construction de l'identité franco-ontarienne⁷, Moise (1999) conclut à

7. Notons que, dans les travaux sur l'identité des Franco-Ontariens, beaucoup d'attention a également été accordée à l'appellation de la communauté (voir Boissonneault, 1996).

quatre types d'identité linguistique. Le premier groupe de locuteurs se compose de ceux qui vivent le français comme une évidence. La deuxième catégorie comprend les locuteurs pour qui la vie en français est un véritable choix et qui s'opposent de façon acharnée à l'assimilation. Le troisième groupe rassemble les Franco-Ontariens indécis. Ils n'attachent pas beaucoup d'importance au français soit parce qu'ils ne s'y sentent plus attachés, soit parce qu'ils refusent leur origine française. Le dernier groupe est celui des Franco-Ontariens qui valorisent à la fois le fait français et le fait anglais. Leurs pratiques deviennent celles de véritables bilingues et leur bilinguisme devient un symbole d'identité très fort.

Les résultats de Moïse (1999) tranchent sur l'analyse de Savas (1988). Selon ce dernier, les Franco-Ontariens sont très attachés à leur langue et ils possèdent une identité francophone fortement marquée. Les différences entre les deux études peuvent indiquer une évolution diachronique en cours : effectivement, plus de dix ans séparent les deux enquêtes l'une de l'autre.

Tout comme Moïse (1999), d'autres auteurs⁸ soulignent l'importance croissante du bilinguisme dans l'identité franco-ontarienne. Les résultats de l'enquête qu'Erfurt (1999) a menée dans sept communautés à travers l'Ontario montrent que la grande majorité des personnes interrogées estiment que le français joue un rôle important dans leur vie, mais qu'elles valorisent en même temps le bilinguisme français-anglais. De plus, même si la langue française est perçue comme importante, le comportement linguistique rapporté⁹ par les Franco-Ontariens montre un net déclin de l'usage du français. Selon Erfurt (1999 : 75), cette contradiction est due au discours politique et idéologique actuel sur les droits de la minorité francophone en Ontario. Si les personnes interrogées se prononcent

Comme ce travail n'aborde que l'élément linguistique dans la construction identitaire, il s'agit d'une problématique qui déborde le cadre de la présente contribution.

8. Il s'agit notamment de Bernard (1996 : 79-80), Erfurt (1999 : 76-77) et Stebbins (2000 : 155-156).

9. La sociolinguistique fait une différence entre le comportement linguistique rapporté (le locuteur décrit lui-même son comportement linguistique) et observé (le sociolinguiste décrit le comportement linguistique qu'il analyse sur le terrain) (voir Labov, 1966).

en faveur du maintien du français, il se peut qu'elles reflètent ainsi non pas leur propre conception, mais plutôt l'importance qui est actuellement accordée au français en termes de politique linguistique. Grâce à l'intérêt alors accordé au bilinguisme français-anglais, les Franco-Ontariens manifestent à la fois leur attachement au français et leur acceptation du fait anglais.

Cette nouvelle identité franco-ontarienne valorisant le bilinguisme entraîne le déclin du rôle que joue la langue dans la construction identitaire des Ontariens francophones (Bernard, 1994 : 80). Pour certains Franco-Ontariens, la langue ne paraît plus être une valeur de culture importante, et elle est reléguée au rang de simple outil de communication. Évidemment, ce phénomène ne s'applique pas à l'ensemble des Ontariens francophones et il semble difficile d'identifier plus clairement cette nouvelle tendance (Bernard, 1994 : 80).

Le Nouveau-Brunswick

De façon générale, l'identité acadienne se caractérise par deux éléments, à savoir la survivance et la minorisation (voir Chiasson et Thériault, 1999). Son histoire est celle d'une minorité (francophone) qui résiste à la domination d'une majorité (anglophone). La construction de l'identité des Acadiens puise dans sa spécificité culturelle, que l'on pourrait appeler marginale, afin que ces derniers s'affirment comme communauté et résistent ainsi à la dominance de la majorité. Malgré leur minorisation, les Acadiens affirment leur identité, qui devient le lieu privilégié de résistance. Il y a donc une conscience identitaire acadienne très grande, qui est peut-être moins présente chez les Franco-Ontariens. Depuis les années 1960, l'identité acadienne s'est toutefois fragmentée. Le discours acadien émane dorénavant de multiples sources ; ainsi, le discours sur l'acadianité est différent, par exemple, dans les discours féministe ou juridique (Chiasson et Thériault, 1999 : 94).

Malgré la fragmentation de l'identité acadienne¹⁰, le français demeure toujours le pivot de cette identité (Johnson et McKee-

10. Due, entre autres, à la répartition des Acadiens dans plusieurs provinces.

Allain, 1999 : 223-224 ; Stebbins, 2000 : 116). Dans son enquête, Boudreau (1991 : 22-23) relève deux raisons qui expliquent l'attachement à la langue française. D'abord, certains locuteurs évoquent principalement des raisons d'ordre sentimental : le français est important parce que c'est la langue des ancêtres. D'autres expliquent leur attachement par des motivations esthétiques, c'est-à-dire que le français est une langue belle et poétique.

Cependant, l'image du français comme élément d'identité ne fait plus l'objet d'un consensus unanime (Boudreau, 1995 : 136-138 ; Johnson et McKee-Allain, 1999 : 223). Ainsi, pour certains, l'identité des Acadiens n'est pas simplement liée à la langue française, mais plutôt à leur vernaculaire français, appelé parfois *chiac*¹¹ (Boudreau et Dubois, 1993 : 158-159). De plus, l'identité bilingue devient de plus en plus source de fierté pour certains Néo-Brunswickois. Il semble néanmoins que cette nouvelle identité se limite surtout aux régions du sud-est du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire là où l'anglais est le plus fort (Johnson et McKee-Allain, 1999 : 223). En d'autres termes, le français est surtout élément d'identité dans les régions où le français affiche une forte vitalité, tandis que le bilinguisme est valorisé dans les régions où le français est plus minoritaire.

L'INSÉCURITÉ FORMELLE

L'Ontario

À l'instar d'Erfurt (1999 : 76), il faut distinguer l'insécurité formelle, liée à la valorisation du bilinguisme français-anglais, de celle qui relève directement de la variété du français en usage en Ontario.

Selon Erfurt (1999 : 76-77), l'identité bilingue des Franco-Ontariens entraîne des lacunes dans leur maîtrise du français. La

génération des personnes âgées serait notamment atteinte par un bilinguisme de type soustractif, ce qui veut dire que la langue seconde remplace la langue maternelle à l'extérieur de la communication en famille. Cette situation résulte alors en une double lacune dans la maîtrise de chacune des deux langues. Les jeunes Franco-Ontariens, quant à eux, se caractériseraient par un bilinguisme additif (voir Cardinal *et al.*, 1994 : 29-30). En d'autres termes, l'anglais devient leur première langue, tandis que le français est acquis surtout comme langue seconde à l'école. Par conséquent, les jeunes maîtrisent tous les registres de l'anglais, mais leur maîtrise du français est souvent réduite au registre formel, au détriment des registres plus informels. Cependant, peu d'études ont encore été menées sur ce bilinguisme franco-ontarien. Il serait intéressant d'analyser comment les Franco-Ontariens se situent eux-mêmes vis-à-vis de ce manque de maîtrise que décèle Erfurt (1999 : 76-77).

En termes d'insécurité formelle, les sociolinguistes ont surtout abordé les caractéristiques du français tel qu'il se pratique en Ontario. L'Ontario français se situant à la périphérie du pouvoir linguistique, la variété du français qui y est en usage tranche sur la norme traditionnellement véhiculée dans la francophonie. Cependant, l'enseignement franco-ontarien a tendance à promouvoir le français qui se rapproche le plus du français dit standard, sans le moindre égard pour les usages des élèves. Francard (1993 : 13, 33-36) a attiré l'attention sur l'importance de l'école dans l'émergence d'une insécurité linguistique : privilégiant une approche prescriptive dans l'enseignement de la langue, elle accorde très peu de place aux variétés linguistiques dont se servent les élèves. En conséquence, les élèves développent une attitude négative envers leur propre façon de parler. En d'autres termes, l'école engendre chez ceux-ci une insécurité formelle.

Plus particulièrement, deux phénomènes sont susceptibles d'alimenter l'insécurité linguistique formelle : l'alternance codique et les emprunts à l'anglais. À cet égard, l'étude de Poplack (1989) montre une différence intéressante entre les francophones d'Ottawa (français en situation paritaire) et ceux de Hull (situation majoritaire). Ainsi, les Franco-Ontariens et les Québécois avouent ouvertement leur insécurité linguistique et ils méprisent leur variété de français.

11. Le *chiac* est en fait le parler acadien propre à la région de Moncton (Johnson et McKee-Allain, 1999 : 223).

Cependant, les locuteurs de Hull montrent plus de signes de sécurité linguistique, probablement parce qu'ils appartiennent à un groupe majoritaire (Poplack, 1989 : 132), tandis que les Franco-Ontariens surestiment largement l'emploi des anglicismes et des alternances codiques.

Le Nouveau-Brunswick

L'insécurité linguistique formelle des Néo-Brunswickois a fait l'objet de plusieurs études (Boudreau, 1991 ; Boudreau et Dubois, 1993 ; Picard, 1996) dont nous présentons ici les résultats les plus intéressants. Les éléments suivants sont analysés dans ce paragraphe : la conscience d'une norme exogène, l'autoévaluation, le rapport à l'anglais et l'influence de l'identité sur les attitudes.

En premier lieu, beaucoup de Néo-Brunswickois valorisent le français qui est parlé hors de leur province, au détriment de leur propre variété de français. Pour beaucoup de locuteurs, la norme légitime se situe au Québec et non pas en France. La conscience d'une norme exogène est plus aiguë chez les témoins du sud-est et du nord-ouest du Nouveau-Brunswick, deux régions hétérogènes sur le plan linguistique. Il y a donc une corrélation entre la diglossie d'une région et son insécurité linguistique (voir Francard, 1993).

Cette fixation sur une norme exogène mène souvent à une autodépréciation de sa propre façon de parler (Boudreau et Dubois, 1993 : 152-153 ; Picard, 1996 : 41-42). L'autoévaluation des Néo-Brunswickois suit en plus la même distribution géographique que nous avons établie pour la conscience d'une norme exogène : l'autodépréciation est plus forte pour les locuteurs du nord-ouest et, surtout, ceux du sud-est. Pour les locuteurs bilingues, il y a d'ailleurs une corrélation intéressante entre l'autoévaluation en français et en anglais ; plus on s'évalue négativement en français, plus on s'évalue positivement en anglais (Boudreau et Dubois, 1993 : 153).

Le rapport à l'anglais paraît le plus problématique dans le sud-est où les locuteurs autoévaluent très sévèrement leur compétence en français. Cette attitude les pousse à vouloir éliminer toute influence venant de l'anglais (Boudreau et Dubois, 1993 : 154-156).

Même si l'analyse de leur discours révèle que les locuteurs n'utilisent pas autant de mots anglais qu'ils ne le pensent, les locuteurs eux-mêmes ont la vive conviction que leur français est « une langue sabirisée, une langue mélangée » (Boudreau et Dubois, 1993 : 155), parsemée d'éléments anglais. Cette situation fait preuve d'une forte insécurité linguistique formelle.

Le sentiment identitaire des francophones du Nouveau-Brunswick, finalement, peut avoir une influence positive sur l'évaluation de leur langue. Ainsi, le parler vernaculaire est valorisé par certains locuteurs et l'emploi d'une autre variété de français est ressenti comme une menace et un signe de snobisme (Boudreau et Dubois, 1993 : 159). Un sentiment identitaire fort peut donc contre-carrer une insécurité formelle aiguë (voir Bouchard, 1998). Remarquons que nous n'avons pas pu conclure à une telle situation en Ontario, où la place du français dans l'identité franco-ontarienne est beaucoup plus difficile à cerner.

Évidemment, plusieurs problèmes surgissent à cause de cette évaluation subtile de la qualité de la langue (Péronnet, 1993 : 107 ; Stebbins, 2000 : 124-127). Vu l'écart qui existe entre le français acadien et le français dit standard, définir une norme de français pour l'Acadie devient compliqué. Il faudrait cependant développer une norme qui soit le plus proche possible de l'usage en cours au Nouveau-Brunswick : une norme qui s'écarterait trop de l'usage acadien serait moins accessible aux Néo-Brunswickois, ce qui pourrait les pousser à renoncer à l'usage du français au profit de l'anglais (Martinet, 1989 : 162). En d'autres termes, une approche trop normative de la langue risquerait de décourager les locuteurs et les entraîner à préférer l'anglais, qui paraît à ce moment plus facile d'accès (Péronnet, 1993 : 107). Il est indispensable que l'enseignement du français au Nouveau-Brunswick tienne compte de ces questions qui touchent à la norme et à la qualité de la langue (Stebbins, 2000 : 127).

* * *

L'objectif du présent article consistait à analyser et à étudier la conception du français dans les communautés francophones ontarienne et néo-brunswickoise à partir de la notion d'insécurité

linguistique. Il y a d'abord une insécurité linguistique statutaire, aussi bien en Ontario qu'au Nouveau-Brunswick. Le fait de parler français dépend largement de la force numérique des francophones dans les différentes régions des deux provinces ainsi que des pressions sociales qui les régissent. Même au Nouveau-Brunswick, où le français est reconnu comme langue officielle, l'emploi du français ne va pas toujours de soi.

L'étude de l'insécurité linguistique identitaire apprend que le français continue de jouer un rôle dans la construction identitaire d'un certain nombre de francophones ontariens et néo-brunswickois. En Ontario, cependant, cet attachement disparaît peu à peu dans l'identité de certaines personnes. Au Nouveau-Brunswick, le français reste un élément d'identification plus important. Par ailleurs, on assiste dans les deux communautés à l'émergence d'une nouvelle identité bilingue.

L'insécurité formelle joue à la fois sur les plans intralinguistique et interlinguistique et cela dans les deux provinces. Cependant, l'insécurité formelle est moins étudiée en Ontario, beaucoup d'études privilégiant l'analyse du français quant à son statut et à son rôle identitaire. D'abord, le caractère vernaculaire des variétés de français est de nature à créer une insécurité formelle intralinguistique. En d'autres termes, il y a une dévalorisation de ces variétés à cause de la divergence qu'elles présentent par rapport au modèle linguistique valorisé. Pour le Nouveau-Brunswick, ce modèle valorisé est très souvent celui du français québécois. Le cas ontarien est moins connu à cet égard, d'où la nécessité d'entreprendre des études sociolinguistiques à ce sujet. En deuxième lieu, la pression de l'anglais peut également causer une insécurité formelle interlinguistique. On considère que cette langue corrompt la qualité du français, notamment par les nombreux emprunts ou par l'emploi des alternances codiques. L'emploi des anglicismes est toutefois survalorisé, c'est-à-dire les locuteurs pensent en utiliser plus qu'ils ne le font en réalité. Cet écart entre comportement linguistique rapporté et comportement linguistique observé témoigne d'une insécurité linguistique formelle.

Références

- Bernard, Roger (1991), *Un avenir incertain. Comportements linguistiques et conscience culturelle des jeunes Canadiens français*, Ottawa, FJCF.
- Bernard, Roger (1994), « Comportements linguistiques et conscience culturelle des jeunes Canadiens français », dans Claude Poirier, Aurélien Boivin, Cécyle Trépanier et Claude Verreault (dir.), *Langue, espace, société. Les variétés du français en Amérique du Nord*, Sainte-Foy, PUL (coll. Culture française d'Amérique), p. 319-334.
- Bernard, Roger (1996), *De Québécois à Ontariens*, Ottawa, Éditions du Nordir.
- Boissonneault, Julie (1996), « Bilingue/francophone, Franco-Ontarien/Canadien-français : choix des marques d'identification chez les étudiants francophones », *Revue du Nouvel-Ontario*, 20, p. 173-192.
- Bouchard, Chantal (1998), *La langue et le nombril. Histoire d'une obsession québécoise*, Montréal, Fides (coll. Nouvelles études québécoises).
- Boudreau, Annette (1991), « Les rapports que de jeunes Acadiens et Acadiennes entretiennent avec leur langue et avec la langue », *Égalité*, 30, p. 17-37.
- Boudreau, Annette (1995), « La langue française en Acadie du Nouveau-Brunswick, symbole d'appartenance, mais pas seulement... », dans Simon Langlois (dir.), *Identité et cultures nationales. L'Amérique française en mutation*, Sainte-Foy, PUL (coll. Culture française d'Amérique), p. 135-152.
- Boudreau, Annette, et Lise Dubois (1993), « J' parle pas comme les Français de France, ben c'est du français pareil ; j'ai ma own p'tite langue », dans Michel Francard (dir.), Geneviève Geron et Régine Wilmet (coll.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve 10-12 novembre 1993*, vol. 1, Louvain-la-Neuve, Institut de linguistique (coll. Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain 19, 3-4), p. 147-168.
- Bourdieu, Pierre (1982), *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.

- Calvet, Louis-Jean (1998), « L'insécurité linguistique et les situations africaines », dans Louis-Jean Calvet et Marie-Louise Moreau (dir.), *Une ou des normes? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone*, s.l., Cirelfa/Agence de la francophonie (coll. Langues et développement), p. 7-38.
- Canut, Cécile (1998), « Activité épilinguistique et insécurité linguistique », dans Louis-Jean Calvet et Marie-Louise Moreau (dir.), *Une ou des normes? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique noire*, s.l. Cirelfa/Agence de la francophonie (coll. Langues et développement), p. 39-48.
- Cardinal, Linda, Jean Lapointe et Joseph Yvon Thériault (1994), *État de la recherche sur les communautés francophones hors Québec 1980-1990*, Ottawa, CRCCF.
- Castonguay, Charles (2000), « Minorités de langue française : démographie et assimilation », *L'Action nationale*, 90, 2, p. 17-35.
- Chiasson, Guy, et Joseph Yvon Thériault (1999), « La construction d'un sujet acadien : résistance et marginalité », *International Journal of Canadian Studies/Revue internationale d'études canadiennes*, 20, p. 81-99.
- Cohen, Anthony P. (1985), *The Symbolic Construction of Community*, London, Tavistock.
- Dor, Georges (1996), *Anna Braillé ène shot (Elle a beaucoup pleuré). Essai sur le langage parlé des Québécois*, Outremont, Lanctôt.
- Dor, Georges (1997), *Ta mé tu là?: (Ta mère est-elle là?). Un autre essai sur le langage parlé des Québécois*, Outremont, Lanctôt.
- Dor, Georges (1998), *Les qui qui et les que que ou Le français torturé à la télé. Un troisième et dernier essai sur le langage parlé des Québécois*, Outremont, Lanctôt.
- Erfurt, Jürgen (1999), « Le changement de l'identité linguistique chez les Franco-Ontariens », dans Normand Labrie et Gilles Forlot (dir.), *L'enjeu de la langue en Ontario français*, Sudbury, Prise de parole, p. 59-77.
- Francard, Michel (1993), *L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*, Bruxelles, Service de la langue française (coll. Langue et société, 6).
- Francard, Michel (1998), « La légitimité linguistique passe-t-elle par la reconnaissance du statut de variété « nationale »? Le cas de la communauté française Wallonie-Bruxelles », *Revue québécoise de linguistique*, 26, 2, p. 13-23.
- Gérin-Lajoie, Diane, et Normand Labrie (1999), « Les résultats aux tests de lecture et d'écriture en 1993-1994 : une interprétation sociolinguistique », dans Normand Labrie et Gilles Forlot (dir.), *L'enjeu de la langue en Ontario français*, Sudbury, Prise de parole, p. 79-108.
- Giles, Howard, Richard Y. Bourhis et Donald M. Taylor (1977), « Towards a Theory of Language in Ethnic Group Relations », dans Howard Giles (dir.), *Language, Ethnicity, and Intergroup Relations*, London, Academic Press, p. 307-348.
- Gueunier, Nicole, Émile Genouvrier et Abdelhamid Khomsi (dir.), Michel Carayol et Robert Chaudenson (coll.) (1978), *Les Français devant la norme. Contribution à une étude de la norme du français parlé*, Paris, Champion (coll. Créoles et français régionaux).
- Houdebine, Anne-Marie (1993), « De l'imaginaire des locuteurs et de la dynamique linguistique. Aspects théoriques et méthodologiques », dans Michel Francard (dir.), Geneviève Geron et Régine Wilmet (coll.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve 10-12 novembre 1993*, 1, Louvain-la-Neuve, Institut de linguistique (coll. Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain 19.3-4), vol. 1, p. 31-40.
- Johnson, Marc, et Isabelle McKee-Allain (1999), « La société et l'identité de l'Acadie contemporaine », dans Joseph Yvon Thériault (dir.), *Francophonies minoritaires au Canada. L'état des lieux*, Moncton, Éditions de l'Acadie, p. 209-235.
- Labov, William (1966), *The Social Stratification of English in New York City*, Washington DC, Center for applied linguistics.
- Lamonde, Diane (1998), *Le maquignon et son joul. L'aménagement du français québécois*, Montréal, Liber.
- Laforest, Marty (1997), *États d'âme, états de langue. Essai sur le français parlé au Québec*, Québec, Nuit Blanche.
- Landry, Rodrigue, et Réal Allard (1989), « Vitalité ethno-linguistique et diglossie », *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, 8, 2, p. 73-101.
- Ledegen, Gudrun (2000), *Le bon français. Les étudiants et la norme linguistique*, Paris, L'Harmattan (coll. Espaces discursifs).
- Martinet, André (1989), « Rapport d'atelier », dans *Actes du XV^e colloque international de linguistique fonctionnelle tenu au Centre universitaire de Moncton et à l'Université Sainte-Anne*, Moncton, Centre de recherche en linguistique appliquée, p. 159-166.
- Moïse, Claudine (1999), « Lien de transmission et lien d'origine dans la construction identitaire », dans Normand Labrie et Gilles Forlot (dir.), *L'enjeu de la langue en Ontario français*, Sudbury, Prise de parole, p. 167-195.
- Moreau, Marie-Louise (1996), « Insécurité linguistique : pourrions-nous être plus ambitieux? Réflexions au départ de données camerounaises, sénégalaises et zaïroises », dans Claudine Bavoux (dir.), *Français régionaux et insécurité linguistique. Approches lexicographiques [sic], interactionnelles et textuelles. Actes de la deuxième table ronde du Moufia 23-25 septembre 1994*, Paris et Saint-Denis, L'Harmattan et Université de la Réunion (coll. Espaces francophones), p. 103-115.
- Péronnet, Louise (1990), « Aménagement linguistique en Acadie du Nouveau-Brunswick », *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, 9, 3, p. 223-257.
- Péronnet, Louise (1993), « La situation du français en Acadie : de la survivance à la lutte ouverte », dans Didier de Robillard et Michel Beniamino (dir.), *Le français dans l'espace francophone*, tome 1, Paris, Champion, p. 101-116.
- Picard, Annie (1996), « Faits de variation dans le parler d'adolescents du Nouveau-Brunswick. Français acadien et contact avec l'anglais », mémoire de maîtrise (linguistique), Université Laval.
- Poplack, Shana (1989), « Statut de langue et accommodation langagière le long d'une frontière linguistique », dans Raymond Mougéon et Édouard Beniak (dir.), *Le français canadien parlé hors Québec. Aperçu sociolinguistique*, Sainte-Foy, PUL, p. 127-151.

- Remysen, Wim (2001), *Le sentiment d'insécurité linguistique des Québécois. Analyse des attitudes linguistiques dans le discours épilinguistique*, vol. 1 : *Cadre théorique et analyse*, vol. 2 : *Données des enquêtes*, mémoire de licence, Katholieke Universiteit Leuven (Belgique).
- Remysen, Wim (2004), « La variation linguistique et l'insécurité linguistique. Le cas du français québécois », dans Pierre Bouchard (dir.), *La variation dans la langue standard. Actes du colloque tenu les 13 et 14 mai 2002 à l'Université Laval dans le cadre du 70^e Congrès de l'Acfas*, Québec, Office de la langue française.
- Robillard, Didier de (1996), « Le concept d'insécurité linguistique : à la recherche d'un mode d'emploi », dans Claudine Bavoux (dir.), *Français régionaux et insécurité linguistique. Approches lexicographiques [sic], interactionnelles et textuelles. Actes de la deuxième table ronde du Moufia 23-25 septembre 1994*, Paris et Saint-Denis, L'Harmattan et Université de la Réunion (coll. Espaces francophones), p. 55-76.
- Savas, Daniel (1988), *Profile of the Franco-Ontarian Community*, Toronto, Office of Francophone Affairs.
- Statistique Canada (2001), *Recensement de 2001*.
- Stebbins, Robert A. (2000), *The French Enigma. Survival and Development in Canada's Francophone Societies*, Calgary, Detselig Enterprises.